NOTRE PLAN VERT 2021

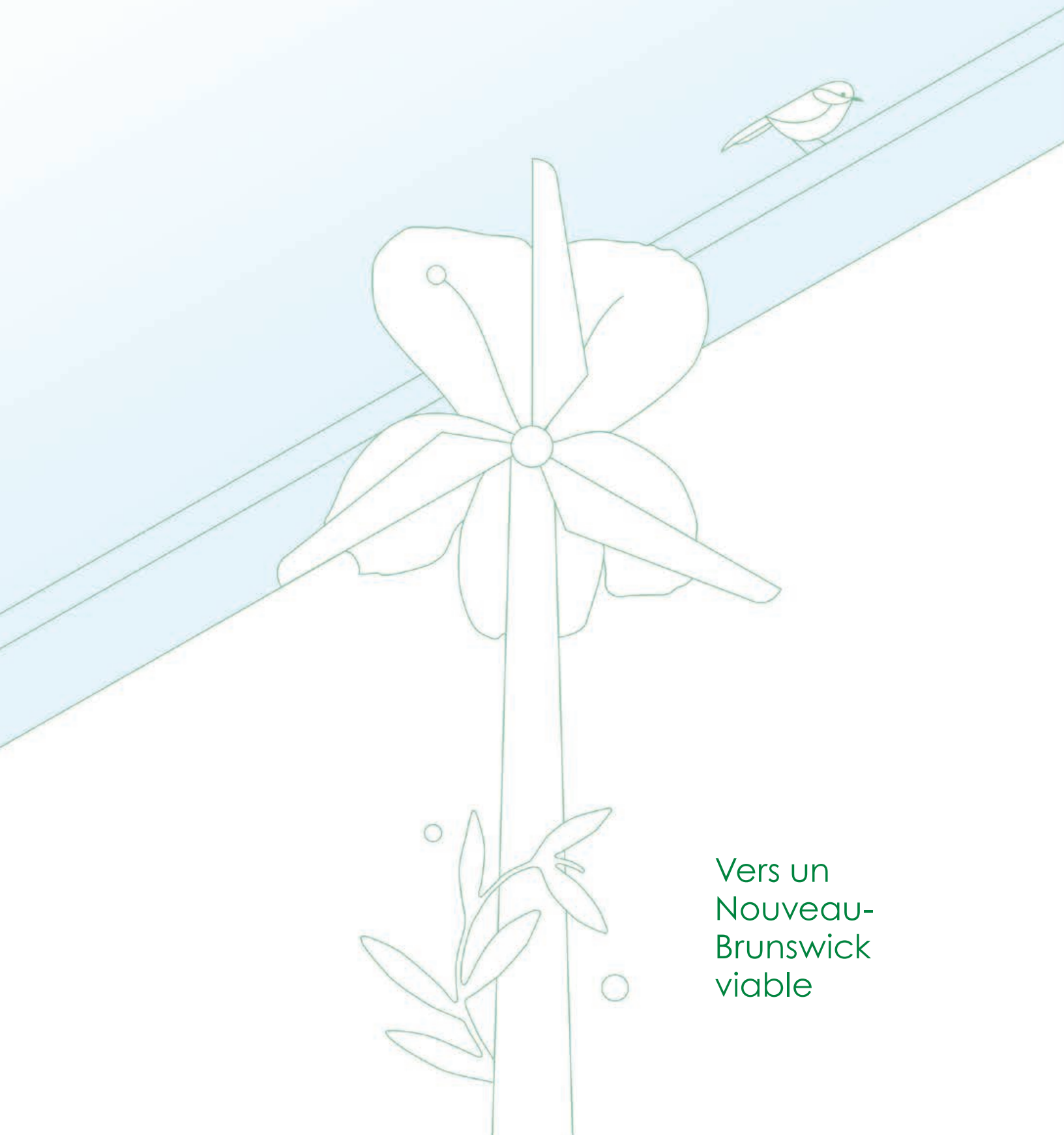

Vers un Nouveau-Brunswick viable

REMERCIEMENTS

Ce document représente un large consensus au sein de la communauté environnementale du Nouveau-Brunswick pour une vision et un plan d'action communs pour la province. Il englobe les contributions et les opinions de douzaines d'organismes et de particuliers de la province. Cependant, tous les objectifs et toutes les mesures énumérés ne sont pas nécessairement approuvés par chaque organisme participant.

Contributeurs principaux

Leap4wards
EOS Éco-Énergie
Citizens Coalition for Clean Air
RAVEN - UNB
Extinction Rébellion N.-B.
Concerned Citizens of Saint John
Friends of Musquash

Révision

Eel River Bar First Nation
Nation Wolastoqiyik (JJ Bear)
Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick
Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick
Groupe Aster
Aliments pour tous N.-B.
Alliance agricole du Nouveau-Brunswick
Nature NB
Université du Nouveau-Brunswick - Tom Beckley
Fondation pour la protection des sites naturelles du Nouveau-Brunswick
IRIS Community Counselling
Commission des services régionaux du nord-ouest
Société pour la nature et les parcs du Nouveau-Brunswick

Contributeurs au sondage

Fondation pour la protection des sites naturelles du Nouveau-Brunswick
EOS Éco-Énergie
Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick
RAVEN - UNB
Marshview Middle School
Sussex Area for Frack Free Environment
NB Community Land Trust
Citizens Coalition for Clean Air
Students for Sustainability - STU
Sustainable Energy Group - Carleton County
Tobique Watershed Association
Les amis du parc du Mont Carleton
Voices for Sustainable Environments and Communities
Concerned Citizens of Saint John
Leap4wards
Jardin botanique du Nouveau-Brunswick
Symbiose
Harvey Environmental Action Team
Santé Canada
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick

Correctrice Joelle Mclaughlin
Publié par Réseau environmental du Nouveau-Brunswick
Conception graphique Royama Design

232 rue Botsford, 2e étage
Moncton, N.-B.,
Canada E1C 4X7
506-855-4144
nben@nben.ca

Ce projet a été soutenu par le projet Action rurale et voix pour l'environnement (RAVEN) de l'Université du Nouveau-Brunswick. Le projet RAVEN est financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB).

RENB (2021) Notre plan vert 2021.
Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick. octobre.
(https://nben.ca/fr/ressources/bibliotheque-de-references.html)

TABLE DES MATIÈRES

	Imaginez ceci…	4
	Bâtir un avenir durable pour le Nouveau-Brunswick	6
	Les Traités et les relations qui en découlent	8
	Nos communautés	9
	Notre climat	10
	Notre approche à l'éducation	12
	Notre approche à la santé	13
	Notre système alimentaire	14
	Nos océans et eaux douces	16
	Nos forêts publiques	17
	Notre relation avec la nature et la faune	18

IMAGINEZ CECI...

Compte tenu de l'important défi que constitue la crise climatique, toutes les décisions prises au Nouveau-Brunswick tiennent compte de l'objectif de produire 95 % des besoins en électricité de la province à partir de sources renouvelables locales d'ici 2030. Des investissements sont faits dans la recherche et le développement pour atténuer les effets des changements climatiques et pour s'y adapter. Des mesures sont mises en place pour protéger les gens, les terres, les eaux et l'environnement du Nouveau-Brunswick contre les effets de la hausse des températures mondiales, et chaque résident est engagé dans la création de pratiques durables pour un avenir vert.

Des communautés engagées et des écosystèmes naturels sains constituent le fondement économique et social du Nouveau-Brunswick. Le processus décisionnel à tous les niveaux reflète les besoins d'une population diverse, respecte les droits et les perspectives des communautés autochtones et valorise les atouts naturels de la province.

Les besoins énergétiques de la province sont réduits grâce à une conservation énergétique agressive. Une énergie propre est fournie par des ressources renouvelables telles que l'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique. Cette énergie soutient une économie innovante et florissante à faible émission de carbone, une grande fierté pour le pays. Les émissions sont réduites grâce aux panneaux solaires installés sur les bâtiments publics et aux pistes cyclables ajoutées dans les grandes villes. Des investissements dans les transports publics électriques locaux et régionaux font en sorte qu'ils soient accessibles à tous. Les voitures électriques, partagées entre voisins, font fureur !

Tous les milieux naturels sont sains et protégés, permettant à une grande variété d'espèces de se développer. Les habitats marins et d'eau douce sont des écosystèmes productifs. Les forêts sont gérées localement en priorisant le maintien de la diversité naturelle et des services écosystémiques, soit les biens et services que les humains peuvent en tirer, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être (nourriture, qualité de l'eau, paysage, etc.). Ces milieux sont reconnus en tant que source d'air et d'eau pure et en tant qu'habitat de nombreuses espèces. Les bénéfices tirés d'activités forestières diversifiées et durables bénéficient aux communautés locales. Les ressources naturelles sont soit transformées localement pour ajouter de la valeur avant l'exportation, soit destinées à la consommation locale.

Grâce aux écoles et à l'enseignement à domicile, les jeunes reçoivent un enseignement en plein air chaque fois que cela est possible. Ils sont sensibilisés à la façon dont les êtres humains interagissent avec leur environnement et le savoir autochtone fait partie intégrante du programme scolaire. Les élèves apprennent à devenir des membres engagés de la communauté et bénéficient d'un accès équitable à l'enseignement et à l'apprentissage postsecondaires.

La plupart des aliments sont produits, distribués et consommés localement. Un soutien financier est disponible pour aider les marchés de producteurs, les projets d'agriculture soutenue par la communauté et les coopératives de producteurs à prospérer et à se développer en tant que centres communautaires. Dans leurs pratiques, les agriculteurs et autres producteurs de denrées alimentaires minimisent les déchets et maximisent le bien-être humain, en utilisant des pratiques régénératrices qui améliorent la santé des sols et sont adaptées à notre géographie et à notre climat.

Chacun a la possibilité de mener un mode de vie sain et actif. Tous les Néo-Brunswickois respirent de l'air pur, ont accès à un approvisionnement en eau potable et peuvent pratiquer en toute sécurité des activités de loisirs et de production sur nos terres et dans nos cours d'eau.

Bâtir un avenir durable pour le NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Caucus de la transition juste

En 2017, le RENB a créé le Caucus de la transition juste (Caucus), qui rassemble les principaux groupes membres du RENB travaillant vers l'objectif d'un Nouveau-Brunswick à faible émission de carbone. En 2020, le Caucus a organisé des séances de stratégie en ligne afin d'impliquer les membres du RENB, ainsi que d'autres groupes environnementaux et d'experts dans les secteurs de la santé et de l'éducation, dans le développement d'une vision commune en matière d'environnement. Ce processus a permis au Caucus d'établir une vision consensuelle solide pour un Nouveau-Brunswick viable. *Notre Plan vert 2021 : Vers un Nouveau-Brunswick viable* est le résultat de ce travail. Il présente les points de consensus, bien que chaque objectif et mesure énumérés ne soient pas nécessairement approuvés par chaque organisme participant.

En 2010, le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick (RENB) a publié le document *Notre plan vert : Vers un Nouveau-Brunswick viable*. Un plan vert est un plan directeur ancré dans les valeurs environnementales. Ce document représentait la vision commune des acteurs environnementaux du Nouveau-Brunswick et proposait un plan d'action pour la province. Toutefois, depuis sa publication, beaucoup de choses ont changé dans la province et dans le monde.

En 2018, le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) insistait sur la nécessité d'empêcher les températures mondiales de se réchauffer de 1,5 °C au-dessus des températures préindustrielles pour éviter une catastrophe climatique et écologique irréversible. Pour y parvenir, il faudra passer de façon importante et urgente à une économie et une société à faible émission de carbone dans un délai de dix ans.

Le plus récent rapport 2021 affirme que nous sommes dangereusement proches d'un réchauffement excessif et que les humains en sont responsables. Les phénomènes météorologiques extrêmes observés ces dernières années, tels que les vagues de chaleur dévastatrices qui ont frappé la Colombie-Britannique et une grande partie de l'Ouest canadien, sont là pour rester et vont probablement s'aggraver. Une transition rapide vers zéro émissions nettes est notre seul espoir d'éviter des points de basculement irréversibles.

Toujours en 2018, et à nouveau en 2019, le Nouveau-Brunswick a subi de graves inondations dans le Wolastoq / fleuve Saint-Jean, nécessitant d'importantes réparations des infrastructures et une assistance d'urgence aux résidents concernés. Le bilan écologique et économique de ces inondations est devenu un phénomène récurrent au Nouveau-Brunswick, ce qui n'est pas viable. Des changements doivent être apportés à nos politiques de développement, notamment afin de mieux gérer les eaux de ruissellement et les écosystèmes des plaines inondables, si nous voulons que le Nouveau-Brunswick devienne un acteur crédible en matière de changement climatique.

Puis, au début de 2020, alors que le monde était témoin des effets dévastateurs du réchauffement de la planète sous la forme d'importants incendies de forêt sur plusieurs continents, nous avons été frappés par le COVID-19. La pandémie a révélé davantage les fissures et les inégalités qui existent au Nouveau-Brunswick et dans notre société en général. Par exemple, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de travailler dans le secteur des services et ont été plus durement touchées par les licenciements dans ce secteur. En même temps, les femmes sont fortement

représentées dans les emplois considérés comme des services essentiels, sans possibilité de travailler à domicile. Par conséquent, les femmes ont été plus susceptibles de quitter le marché du travail pour s'occuper des enfants lors de la fermeture des écoles et du passage à l'enseignement en ligne.

La crise climatique et la pandémie constituent des problèmes mondiaux qui nécessitent à la fois une solidarité internationale et des solutions locales. Ces deux crises offrent une occasion unique de procéder à des changements sociaux et économiques positifs et interconnectés, axés sur une relance verte et juste par le biais d'une transition vers une économie faible en carbone. Une relance verte et juste donne la priorité à la santé et au bien-être des populations, renforce le filet social et fournit de l'aide à la population, priorise les travailleuses et travailleurs et leurs communautés, renforce la résilience pour prévenir les futures crises, ainsi que la solidarité et l'équité entre les communautés et les générations au-delà des frontières. Enfin, elle respecte les droits des peuples autochtones et favorise le partenariat avec eux. Les décideurs et les responsables des politiques doivent trouver un équilibre entre la santé publique et la reprise économique tout en réduisant de façon significative la dépendance de notre province aux combustibles fossiles et aux autres formes d'énergie non renouvelables.

En 2017, le RENB a créé le Caucus de la transition juste (Caucus), qui rassemble les principaux groupes membres du RENB travaillant vers l'objectif d'un Nouveau-Brunswick à faible émission de carbone. En 2020, le Caucus a organisé des séances de stratégie en ligne afin d'impliquer les membres du RENB, ainsi que d'autres groupes environnementaux et d'experts dans les secteurs de la santé et de l'éducation, dans le développement d'une vision commune en matière d'environnement. Ce processus a permis au Caucus d'établir une vision consensuelle solide pour un Nouveau-Brunswick viable. *Notre Plan vert 2021 : Vers un Nouveau-Brunswick viable* est le résultat de ce travail. Il présente les points de consensus, bien que chaque objectif et mesure énumérés ne soient pas nécessairement approuvés par chaque organisme participant.

Le Plan vert 2021 fixe des objectifs concrets pour le Nouveau-Brunswick dans sa lutte contre les changements climatiques. Le document vise également à guider les décideurs gouvernementaux et toute autre personne ayant un rôle décisionnel à utiliser une lentille environnementale dans le cadre de leur prise de décisions. Les objectifs spécifiques et les « cibles vertes » inclus au document sont des objectifs mesurables, qui permettent aux organisations et aux particuliers du Nouveau-Brunswick de suivre les progrès que réalisent les gouvernements, les organisations de la société civile, les partis politiques, les entreprises privées et autres.

Par le biais du Plan vert 2021, les champions et des activistes environnementaux du Nouveau-Brunswick font état de leur vision commune en matière environnementale. Ces derniers souhaitent construire un Nouveau-Brunswick dans lequel les communautés sont équitables, autosuffisantes et gouvernées localement. Ils visent également à encourager les résidents à respecter et à protéger activement l'environnement, ainsi qu'à favoriser leur participation au développement de solutions environnementales durables. Nous espérons que ce document aidera les Néo-Brunswickois à se lever et à dire : « C'est la province dans laquelle nous voulons vivre et nous souhaitons que les dirigeants politiques et les décideurs nous écoutent attentivement ! » .

Les Traités et les relations qui en découlent

OBJECTIF 1

La reconnaissance des droits et des vérités

1. Encourager le gouvernement fédéral à écouter les recommandations de toutes les nations autochtones du Nouveau-Brunswick sur la façon dont la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) devrait être adoptée et mise en oeuvre.
2. Poursuivre l'implantation des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
3. Mettre en œuvre les appels à la justice du rapport final de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

OBJECTIF 2

L'autonomisation par la participation, la collaboration et le développement économique durable

1. Consulter les communautés autochtones afin de développer des façons de faire qui permettraient de tenir compte de leurs positions à l'Assemblée législative et d'encourager leur participation active au sein de la démocratie provinciale, comme recommandé par la Commission sur la démocratie législative.
2. Encourager l'établissement de relations entre les communautés autochtones et les communautés non autochtones par le biais de l'éducation historique et culturelle, de conversations avec les aînés, d'échanges, d'événements et d'autres initiatives.
3. Veiller à ce que les communautés autochtones bénéficient d'un accès prioritaire aux ressources et aux infrastructures nécessaires à leur développement économique et social, incluant celles qui leur permettraient d'accéder aux énergies renouvelables.

l'Alliance pour la paix et l'amitié

Après une période d'inactivité, l'Alliance pour la paix et l'amitié - un groupe de peuples abénaquis et de colons qui se réunissent sous la direction du Grand Conseil de Wolastoqey - a connu un regain d'activité récemment. Par exemple, l'Alliance a créé un club de lecture sous la tutelle de l'éducateur mi'kmaq Chris George, où les membres lisent des textes de théoriciens et d'historiens autochtones renommés, et les appliquent au contexte juridique moderne de la décolonisation. Un groupe dérivé a également été créé par le Sierra Club avec Chris George.
Pour en savoir plus

Mi'kmaq-Wolastoqey Centre

David et Imelda Perley ont démontré que tout en travaillant au sein d'une institution éducative coloniale, les leaders autochtones peuvent créer une vision de la décolonisation. Il y a plusieurs années, lorsque David est devenu directeur du Mi'kmaq-Wolastoqey Centre (MWC) de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB), la section histoire du site Web de l'université ne mentionnait pas les peuples et les territoires autochtones. Aujourd'hui, on y trouve une reconnaissance de la culture Wolastoqey et de ses terres non cédées où se trouve l'UNB. Cette reconnaissance sur le site Web de l'UNB n'est qu'un petit symbole d'une culture qui évolue lentement au sein de l'UNB, une institution coloniale au sein d'une province et d'un pays qui ont maintes fois manqué à leur promesse de respecter les traités conclus avec les peuples autochtones. Tout récemment, l'université a engagé un Piluwitahasuwin (celui qui favorise le changement dans le sens de la vérité), un vice-président adjoint à l'engagement autochtone.

Nos communautés

OBJECTIF 1

Encourager la citoyenneté active par le biais d'une gouvernance participative

1. Mettre en place un système électoral à représentation proportionnelle mixte au Nouveau-Brunswick, tel que recommandé en 2004 dans le Rapport final de la Commission sur la démocratie législative.

2. Étendre et développer une solide infrastructure de fibre optique à haut débit dans toute la province et veiller à ce que toutes les collectivités rurales soient incluses dans la boucle de fibre optique. Utiliser, dans la mesure du possible, les réseaux existants financés par l'État (c.-à-d. ceux présents dans les réseaux de la santé et des écoles, le réseau d'Énergie N.-B. etc.).

OBJECTIF 2

Inclure la population et les communautés dans le processus décisionnel en matière d'environnement

1. Afin de favoriser une participation plus active des communautés locales dans la prise de décision et accroitre l'acceptabilité sociale de projets, mettre en place un bureau responsable de tenir des consultations publiques transparentes et non partisanes, y compris des études d'impacts environnementaux, semblable au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec. Ceci serait distinct mais complémentaire à l'obligation du gouvernement fédéral de consulter les Premières Nations.

2. Remplacer le Comité de révision technique de l'étude d'impact sur l'environnement par des auditions publiques et prévoir un financement pour la participation de la société civile à ces auditions.

3. Modifier la réglementation relatives aux études d'impact sur l'environnement afin qu'elle tienne compte des effets sociaux et économiques au sein des communautés.

OBJECTIF 3

Gérer le développement de manière réfléchie

1. Veiller à ce que tous les nouveaux projets de développement énergétique soient soumis à une étude d'impact sur l'environnement.

2. Développer des indicateurs et des mesures du progrès au Nouveau-Brunswick en utilisant l'indice de progrès véritable (IPV).

3. Veiller à ce que le processus décisionnel à tous les niveaux de gouvernement tienne compte de la valeur des actifs naturels et des coûts de l'impact écologique.

Municipal Natural Asset Initiative

En 2018, la Commission des services régionaux sud est, en partenariat avec la ville de Riverview, a lancé son projet Municipal Natural Asset Initiative (MNAI) dans le but d'accroître leur compréhension de la façon dont une gestion appropriée des actifs naturels au sein de la communauté contribue à une meilleure gestion des eaux pluviales. Le projet s'est concentré sur une vaste zone de développement proposée dans le bassin versant du ruisseau Mill qui est conçue à côté d'un parc naturel. La communauté souhaite explorer un développement qui protège et améliore les actifs naturels tout en incorporant un développement récréatif, institutionnel, commercial et résidentiel planifié. Ce projet comprenait l'élaboration d'un inventaire des actifs naturels et l'évaluation de leurs états, la modélisation des eaux pluviales, l'évaluation économique et les considérations initiales de planification.

Pour en savoir plus

Notre climat

OBJECTIF 1

Réduire activement les émissions de carbone

1. Augmenter la production d'énergie renouvelable et réduire la production d'énergie non renouvelable dans le but de produire 95 % des besoins en électricité du Nouveau-Brunswick à partir de sources renouvelables locales, en particulier l'énergie solaire et éolienne, d'ici 2030.
2. Réduire de façon importante la consommation d'énergie en rénovant et en modernisant les maisons et les bâtiments, en installant des pompes à chaleur pour le chauffage des locaux et de l'eau, en réduisant les fuites thermiques et en améliorant l'efficacité de l'éclairage.
3. Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour les grands pollueurs.

OBJECTIF 2

Soutenir l'électrification rapide des bâtiments et des véhicules

1. Soutenir une électrification rapide des bâtiments en faisant en sorte que les propriétaires et les bâtiments commerciaux abandonnent le gaz naturel et les autres combustibles de « transition » au profit de l'électricité pour le chauffage et la climatisation.
2. Encourager l'utilisation de véhicules électriques en augmentant les incitatifs fiscaux et en annulant les frais d'achat de véhicules électriques, en particulier pour les personnes à faible revenu. Assurer l'omniprésence de stations de recharge.
3. Passer à des bus électriques et hybrides dans les parcs d'autobus municipaux et scolaires.
4. Soutenir la transition vers des batteries recyclables pour les véhicules.
5. Soutenir la recherche concernant les tracteurs et les machines agricoles électriques.

OBJECTIF 3

Développer des infrastructures efficaces de transport public et de transport actif

1. Investir dans des systèmes de transport public abordables, efficaces sur le plan énergétique et accessibles, y compris les lignes régulières de transport public en milieu rural.
2. Fournir aux municipalités un financement dédié à être utilisé uniquement pour le transport public, distinct des autres financements en matière d'infrastructure.
3. Développer des infrastructures de transport sécuritaires et accessibles toute l'année dans chacune des huit grandes villes du Nouveau-Brunswick et dans un rayon de 50 km de ces centres.
4. Augmenter l'utilisation des transports actifs en hiver en améliorant le déneigement des trottoirs et des sentiers et en encourageant l'utilisation de « fat bikes » ou de chaînes sur les vélos.
5. Développer des mesures incitatives pour réduire l'utilisation de la voiture, y compris le covoiturage et l'autopartage.

Saint John Energy

Saint John Energy a élaboré une stratégie de croissance axée sur la production d'énergie renouvelable et le stockage. Elle a commencé à construire un parc éolien à l'intérieur des limites de la ville, qui sera prêt d'ici 2022, et elle en est aux étapes de planification d'un vaste réseau solaire monté au sol. De plus, afin d'accroître l'efficacité et la capture des énergies renouvelables, un système d'envergure de stockage par batterie, soit le plus grand du Canada atlantique, sera déployé. En outre, le projet de réseau intelligent de Saint John Energy vise à démontrer que les prévisions météorologiques et d'autres données pertinentes peuvent être corrélées avec la forme de la charge du service public de sorte que les pics et les creux du système puissent être prédits avec précision à l'avance. **Pour en savoir plus**

Le projet éolien Oinpegitjoig

Le projet éolien Oinpegitjoig (Richibucto) est un projet d'énergie éolienne à une seule turbine à Richibucto, au Nouveau-Brunswick, qui a été mis en service commercial en janvier 2020. Le projet est un partenariat entre la Première Nation Pabineau et Natural Forces et fait partie du Programme de production intégrée d'Énergie NB pour les petits générateurs communautaires afin d'aider la province à atteindre les objectifs fixés dans le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick, soit 40 % de son approvisionnement en électricité à partir de sources renouvelables. On estime que le projet éolien d'Oinpegitjoig fournira suffisamment d'électricité pour alimenter environ 900 foyers par an. **Pour en savoir plus**

OBJECTIF 4

Soutenir le développement des énergies renouvelables et la conservation d'énergie

1. Adopter des modifications législatives et fournir des incitatifs fiscaux pour permettre et encourager les communautés à produire et à utiliser l'énergie renouvelable produite localement.
2. Mettre en œuvre un programme provincial de tarifs de rachat garantis pour les propriétaires, les entreprises, l'industrie, les ONG et les communautés afin de soutenir le développement des sources d'énergie renouvelables en fournissant aux producteurs un prix garanti, supérieur à celui du marché.
3. Encourager les prêts aux propriétaires et les investissements par le service public pour favoriser l'utilisation de panneaux solaires sur les maisons et la conception solaire passive.
4. Fournir des subventions pour les ménages à faibles revenus, ainsi que des crédits d'impôt, afin d'encourager les mesures de conservation de l'énergie pour les maisons et les bâtiments commerciaux.

OBJECTIF 5

Maintenir des pratiques énergétiques durables

1. Adopter des codes de construction nationaux et mettre en œuvre des codes locaux, au besoin, pour garantir l'efficacité énergétique des nouvelles constructions et des rénovations, ainsi que l'utilisation accrue de matériaux et de technologies locaux et durables.
2. Intégrer les considérations relatives au changement climatique, tant l'atténuation de ses effets que l'adaptation à la nouvelle réalité que cela représente, dans la prise de décision à tous les niveaux.
3. Inclure des représentants de la santé dans les comités qui conseilleront le travail politique concernant les changements climatiques, afin que la santé des Néo-Brunswickois demeure un enjeu central.
4. Accroître la flexibilité des heures de travail pour réduire l'utilisation de motorisés, ainsi que le trafic aux heures de pointe.
5. Encourager et investir dans la recherche et le développement en matière d'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

Notre approche à l'éducation

OBJECTIF 1

Éduquer pour renforcer les compétences

1. Élaborer un programme complet pour s'assurer que tous les diplômés du secondaire sachent correctement lire et écrire et accroître l'alphabétisation des adultes afin que la majorité de la population puisse faire face aux exigences croissantes de notre société en matière d'information. Selon la définition de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, l'alphabétisation est « la capacité d'utiliser et de comprendre l'information qui est fondamentale pour la vie quotidienne au travail, à la maison et dans la communauté ».
2. Introduire le savoir autochtone dans le programme scolaire d'une manière qui est significative, multidisciplinaire et non pas de façon purement symbolique.
3. Fournir aux éducateurs et aux étudiants autochtones les outils, les ressources et le financement dont ils ont besoin pour enseigner leur culture et leurs modes de connaissance, selon leurs propres termes.
4. Inclure l'éducation à la citoyenneté dans le programme scolaire à tous les niveaux. L'éducation à la citoyenneté implique la possibilité d'apprendre ce que signifie être un citoyen responsable et actif dans sa communauté et dans les diverses communautés d'appartenance.
5. Veiller à ce que la politique actuelle d'inclusion scolaire soit maintenue et améliorée.
6. Faciliter l'accès à l'éducation en éliminant l'intérêt sur les prêts aux étudiants.

OBJECTIF 2

Fournir une éducation à la durabilité

1. Encourager l'éducation en plein air, les classes en plein air, l'éducation expérientielle et l'apprentissage dans la nature. Fournir aux éducateurs les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour proposer des programmes en plein air qui favorisent un lien profond avec la nature.
2. Enseigner aux élèves et étudiants les impacts humains sur l'environnement, y compris le changement climatique, dans l'ensemble du programme pédagogique.
3. Encourager l'adoption de pratiques durables dans les écoles elles-mêmes, qu'il s'agisse d'aliments biologiques locaux à la cafétéria, de panneaux solaires sur le toit, de recyclage, ou de compostage sur place.
4. Enseigner des compétences reliées à la nourriture, tels le jardinage et la cuisine, à tous les niveaux.
5. Développer et inclure un programme de science de l'environnement au curriculum du secondaire et fournir la formation et les ressources nécessaires (humaine et financière) à la réalisation de projets concrets.

LES GRANDS PENSEURS SE RENCONTRENT DEHORS

Lancé en 2015, Les grands penseurs se rencontrent dehors est un programme bilingue de développement professionnel en plein air, lié au programme d'études, qui donne aux éducateurs/trices/trix les compétences et les ressources nécessaires pour enseigner à leurs élèves en plein air, quelle que soit la matière ! Le projet Les grands penseurs nourrit la créativité, améliore le bien-être, stimule l'appréciation de la nature et encourage la gestion de l'environnement grâce à un apprentissage innovant en plein air. Ce programme est le premier du genre au Nouveau-Brunswick ! En offrant les séances dans un environnement de travail quotidien, les éducateurs/trices/trix découvrent les possibilités d'enseigner dans leur propre cour d'école. **Pour en savoir plus**

Notre approche à la santé

OBJECTIF 1

Un environnement sain

1. Adopter une charte provinciale des droits environnementaux, afin notamment de réduire l'exposition aux contaminants présents dans le sol, l'eau, l'air, les aliments et autres produits de consommation.
2. Améliorer l'étiquetage des produits alimentaires et de consommation afin d'indiquer la présence d'hormones, d'antibiotiques, de pesticides, de métaux lourds, d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et de produits chimiques hasardeux.
3. Encourager un système de soins de santé plus écologique et durable en réduisant la consommation d'énergie et les déchets des hôpitaux, des cliniques et des autres établissements du réseau de la santé.
4. Améliorer l'accès aux soins de santé mentale et prioriser les programmes qui encouragent à passer du temps dans la nature pour améliorer la santé mentale.
5. Réviser les soins aux personnes âgées en incluant les soins de longue durée dans le service public et en permettant à un plus grand nombre de personnes âgées de vivre plus longtemps chez elles grâce à un financement et à une programmation accrue des soins à domicile et des services de soutien connexes.

OBJECTIF 2

Des Néo-brunswickois en bonne santé

1. S'assurer que le ministère de la Santé priorise le bien-être et la prévention des maladies, en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de santé préventive avec un personnel et des ressources adéquats.
2. Financer les initiatives communautaires afin de promouvoir une meilleure compréhension des contaminants environnementaux et de leur impact sur la santé des communautés et habiliter ces dernières à améliorer leur milieu de vie.

OBJECTIF 3

Lieux de travail sains, maisons saines, écoles saines

1. Promulguer une loi « sur le droit au savoir » afin d'accroître la sensibilisation du public aux contaminants environnementaux, dans les environnements professionnels et dans les produits de consommation.
2. Supprimer les obstacles financiers à l'obtention d'analyses régulières de l'eau potable en milieu rural pour contrôler les polluants, y compris les métaux lourds.
3. Développer un programme sur la santé et l'environnement dans les écoles et promouvoir un environnement d'apprentissage sain pour les enfants.

Le caucus des droits environnementaux du Nouveau-Brunswick

Le caucus des droits environnementaux du Nouveau-Brunswick a récemment publié sa charte des droits environnementaux proposée pour aborder la question du droit humain à un environnement sain. La Charte des droits environnementaux du Nouveau-Brunswick : Loi visant à protéger les enfants, tous les Néo-Brunswickois et la nature est une Charte des droits environnementaux « fait au Nouveau-Brunswick » axée sur les enfants qui reconnaît que les enfants, et par conséquent toute notre population et les générations futures, ont droit à un environnement sain.
Pour en savoir plus

Notre système alimentaire

OBJECTIF 1

Produire, transformer, distribuer et consommer des aliments locaux

1. Collaborer avec les épiciers et les producteurs locaux afin d'accroître l'offre de produits alimentaires locaux sur les étalages des épiceries.
2. Encourager l'achat de produits alimentaires locaux en réglementant l'étiquetage pour indiquer la provenance.
3. Encourager une agriculture de proximité et la consommation d'aliments locaux en appuyant les marchés de producteurs, l'agriculture soutenue par la communauté et les coopératives agricoles.
4. Accroître l'offre de viande locale à petite échelle en autorisant davantage d'abattoirs locaux et une production hors quota.
5. Créer de nouveaux programmes et politiques d'approvisionnement et renforcer ceux qui existent déjà afin d'augmenter la quantité d'aliments sains, locaux et durables servis dans les institutions publiques (écoles, hôpitaux, etc.).

OBJECTIF 2

Exploiter les entreprises agricoles de manière durable

1. Augmenter la capacité de production alimentaire locale par le financement et le développement des compétences en mettant l'accent sur l'adoption de techniques adaptées à notre géographie et à notre climat, comme les serres à faible intensité énergétique et autres méthodes de prolongation de la saison (serres non chauffées, tunnels, couvertures flottantes, etc).
2. Encourager et inciter les agriculteurs et les éleveurs à adopter des pratiques de régénération des sols et à utiliser leurs terres les plus marginales alternativement pour fournir des services écosystémiques tels que la prévention des inondations et de l'érosion. Les pratiques de régénération des sols inversent les tendances actuelles de dégradation de la qualité des sols, de l'eau et de l'air en améliorant l'écosystème du sol et en restaurant sa biologie.
3. Exiger des plans environnementaux agricoles pour avoir droit aux programmes provinciaux de financement pour les fermes.
4. Encourager les meilleures pratiques de gestion (MPG) dont la gestion des éléments nutritifs, les incitations pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'installation d'énergies renouvelables et la mise en place de groupes de soutien agro-environnementaux.

La Coopérative Ferme Terre Partagée

La Coopérative Ferme Terre Partagée est une coopérative agricole biologique située à Rogersville, au Nouveau-Brunswick. Elle produit une diversité de légumes, du porc, du bœuf et des œufs vendus par le biais d'un programme populaire de paniers hebdomadaires suivant le modèle de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC), de divers marchés fermiers, d'une auto-cueillette et d'un magasin en ligne. La mission de la coopérative est de permettre aux paysans qui travaillent la terre de vivre de leur production, au nom de la souveraineté alimentaire de la communauté.
Pour en savoir plus

OBJECTIF 3

Soutenir les petites exploitations familiales, la relève agricole et les nouveaux agriculteurs

1. Apporter un soutien financier aux exploitations agricoles familiales de petites tailles, notamment par le biais d'une agence de prêts et de crédits, telle La Financière agricole du Québec.
2. Fournir des subventions de démarrage non remboursables pour soutenir les nouvelles entreprises agricoles et les agriculteurs/trices débutants/es.
3. Développer et soutenir les programmes qui existent pour l'emploi de la main-d'œuvre agricole et l'apprentissage du métier.
4. Offrir une formation continue et du développement professionnel aux jeunes fermiers.
5. S'associer à des établissements d'enseignement postsecondaire pour élaborer un programme d'éducation et de formation en agriculture écologique spécifique au Nouveau-Brunswick.
6. Préserver les terres agricoles et veiller à ce que les jeunes agriculteurs aient accès à ces terres en légiférant pour interdire le décapage des sols et protéger les terres agricoles de la spéculation, l'accaparement et du développement non-agricole.

OBJECTIF 4

Cibler et développer des méthodes de gestion pour rendre toutes les exploitations agricoles plus durables

1. Financer des projets de formation et de recherche afin d'améliorer les méthodes de production d'énergie des fermes, les cycles nutritifs, ainsi que l'agriculture durable, régionale et biologique.
2. Créer un programme de soutien financier pour la conversion à l'agriculture biologique et l'adoption de pratiques agro-environnementales.
3. Augmenter la diversité des cultures pour s'ajuster aux changements climatiques.
4. Offrir des incitations pour encourager l'utilisation d'une grande partie des terres arables pour la production alimentaire et pour favoriser la consommation d'aliments locaux.
5. Réduire le gaspillage alimentaire à tous les stades du processus (production/consommation/transformation).

La Loi sur l'approvisionnement du Nouveau-Brunswick

La réglementation en vertu de la Loi sur l'approvisionnement du Nouveau-Brunswick permet maintenant au gouvernement et à ses agents d'acheter des aliments produits au Nouveau-Brunswick directement d'un fournisseur du Nouveau-Brunswick plutôt que d'émettre un processus concurrentiel ouvert, jusqu'à concurrence de 366 200 $. Cela augure bien ceux qui souhaitent voir plus d'aliments locaux dans nos institutions publiques.

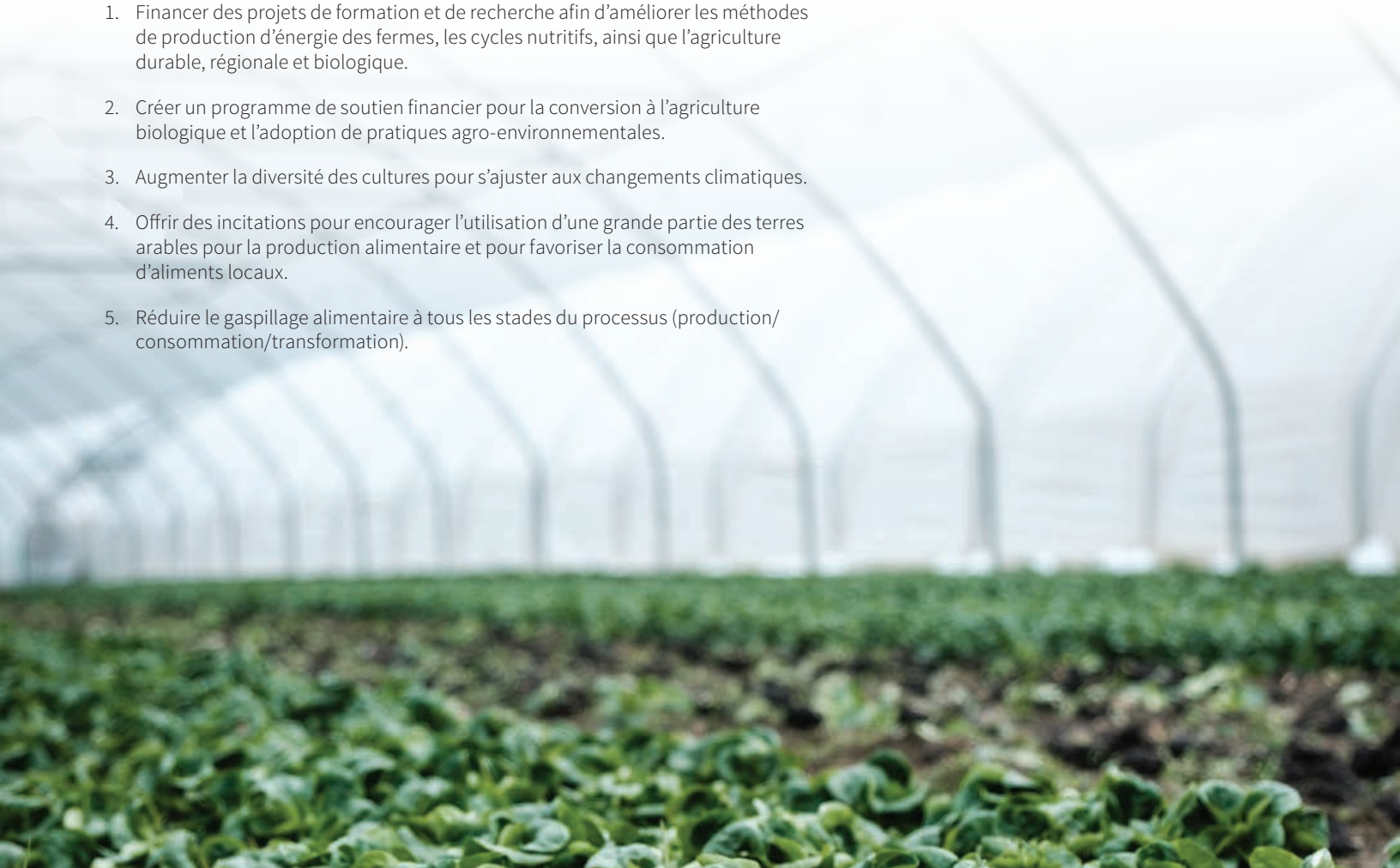

Nos océans et eaux douces

OBJECTIF 1

Soutenir la peche durable

1. Éliminer les obstructions pour permettre le passage du poisson.
2. Interdire le chalutage dans les fonds marins.
3. Accélérer la mise en œuvre des programmes de rétablissement des espèces aquatiques en voie de de disparition.
4. Accélérer la mise en œuvre des programmes de rétablissement des habitats aquatiques contaminés.
5. Protéger et restaurer les populations de poissons indigènes sauvages.

OBJECTIF 2

Protéger les zones côtières et les pêcheries

1. Développer et adopter la règlementation pertinente en vue d'appliquer la politique du Nouveau-Brunswick sur la protection des zones côtières.
2. Assurer la durabilité des populations de poissons, y compris les géniteurs et les juvéniles, en protégeant l'habitat, notamment les frayères, et en exigeant des mesures telles que des zones de protection obligatoires le long des espaces déboisés près des rivières.

OBJECTIF 3

Réduire la pollution des eaux

1. Éliminer tous déversements d'eaux municipales non-épurées, brutes ou primaires, dans les cours d'eau.
2. Mieux réguler le ruissellement des activités agricoles et industrielles (phosphore, effluents).
3. Renforcer les évaluations environnementales des projets de développement et des déversements d'eaux usées afin de protéger les zones côtières, la faune marine et les habitats aquatiques.
4. Encourager et soutenir l'utilisation de solutions écologiques pour gérer les eaux de ruissellement (bassins de gestion des eaux pluviales ou jardins de pluie).

OBJECTIF 4

Limiter l'aquaculture

1. Développer et mettre en œuvre une approche stratégique de l'aquaculture, par le biais d'une consultation du public et des communautés, afin d'identifier les endroits où l'aquaculture serait moins nocive pour l'environnement et le plus bénéfique pour les communautés locales, par exemple l'aquaculture terrestre.
2. Adopter des directives et des règlements concernant les différentes espèces de poissons à nageoires et les crustacés.
3. Créer une organisation indépendante, non gouvernementale, chargée de veiller à ce que les activités d'aquaculture n'aient pas d'impact sur les espèces et les écosystèmes indigènes, et ayant le pouvoir mettre un terme à ces activités si la contamination ne peut être contrôlée.

La rivière Petitcodiac

En 1999, la bataille pour restaurer la libre circulation de la rivière Petitcodiac en ouvrant les vannes du controversé pont-chaussée entrait dans sa quatrième décennie. L'opposition à la restauration persistait de la part des résidents vivant le long du réservoir artificiel, créé lors de la construction du pont-chaussée Petitcodiac. D'énormes dépôts de limon recouvraient 95 % de la rivière, de Moncton à la baie de Shepody. Les Sentinelles Petitcodiac ont entrepris de renverser la situation en mettant en œuvre une série d'actions novatrices en matière d'organisation environnementale. En fin de compte, ces efforts ont été couronnés de succès et ont mené à l'élimination de l'ancienne structure du pont-chaussée et à la construction d'un nouveau pont qui a été ouvert au public en septembre 2021.
Pour en savoir plus

Refuges marins

Au Nouveau-Brunswick, environ 2000 km^2 de fermetures de pêche dans le golfe du Saint-Laurent sont gérés comme des refuges marins pour protéger les habitats des homards juvéniles et les populations de saumon de la baie de Miramichi. Ces refuges marins sont une bonne première étape pour assurer une meilleure protection de l'océan autour du Nouveau-Brunswick, mais il faut faire davantage pour assurer une protection à long terme et des avantages maximaux pour la conservation de la zone.

Nos forêts publiques

OBJECTIF 1

Agir pour une forêt acadienne saine et diversifiée

1. Maintenir au moins 40 % de couvert forestier en forêt ancienne. Ne permettre aucune perte supplémentaire de la forêt ancienne existante.
2. Limiter les plantations futurs en ne replantant que les plantations actuelles et réduire la taille des plantations pour permettre un meilleur déplacement de la faune par le biais de corridors naturels diversifiés.
3. Mettre en place des pratiques et des règlements de gestion forestière pour remplacer les coupes à blanc et promouvoir la conservation et la restauration des composantes particulières de la forêt acadienne (forêt mixte de longue vie et de bois dur).
4. Réexaminer les contrats émis par le gouvernement pour la construction de chemins forestiers et d'autres infrastructures d'exploitation forestière, ainsi que ceux concernant la sylviculture sur les terres de la Couronne, afin de s'assurer que l'industrie privée apporte sa juste contribution.
5. Créer un groupe chargé d'améliorer la gestion des forêts, de restaurer la biodiversité et de garantir des corridors de biodiversité, comme l'exige la Loi sur les terres et forêts de la Couronne.
6. Mettre fin aux subventions publiques pour la pulvérisation d'herbicides sur les forêts du Nouveau-Brunswick et éliminer l'utilisation d'herbicides sur les terres de la Couronne, les lignes de transport et les droits de passage publics.

OBJECTIF 2

Transformer localement les produits forestiers

1. Légiférer pour garantir que les propriétaires de lots boisés soient la première source d'approvisionnement des moulins.
2. Éviter toute situation de monopole en réglementant pour s'assurer que la chaîne d'approvisionnement en bois implique une diversité d'acteurs. Par exemple, autoriser la gestion forestière dirigée par les autochtones ou la gestion forestière communautaire.
3. Suivre l'exemple des autres provinces canadiennes et moderniser la Loi sur les terres et forêts de la Couronne afin de refléter les valeurs et les objectifs du 21e siècle en matière de foresterie durable.

OBJECTIF 3

Séparer la gestion forestière de la transformation

1. Appuyer le droit des peuples autochtones à utiliser les ressources forestières des terres de la Couronnepour assurer une subsistance modérée.
2. Progresser vers la transformation complète du bois coupé au Nouveau-Brunswick ici dans la province.
3. Prioriser les entreprises et les fabricants locaux pour l'allocation des coupes autorisées dans les forêts de la Couronne afin de faire plus de place aux petites scieries et aux petits producteurs de bois et permettre l'établissement d'un marché local du bois en encourageant la coopération et les modèles de chaînes d'approvisionnement courtes.
4. Œuvrer à la gestion et à la certification par le Forest Stewardship Council (FSC) de toutes les forêts publiques.

Community Forests International

L'aventure de Community Forests International dans l'intendance des forêts a commencé en 2009, lorsque l'organisation a été contactée par Clark Philips et Susan Tyler, agriculteurs biologiques et propriétaires forestiers. Clark et Susan pratiquaient l'agriculture biologique et la sylviculture écologique à Whaelghinbran Farm, leur ferme et boisé de 650 acres, depuis plus de 40 ans, mais ils avaient besoin de développer un plan de succession pour leur propriété. Community Forests International a pu acheter la propriété en vendant des crédits de carbone forestier et a mis en place une servitude de conservation pour terres exploitées par le biais de la Fiducie foncière communautaire du Nouveau-Brunswick.

Au cours de la dernière décennie, l'organisation s'est efforcée de maintenir les principes et les techniques que Clark et Susan employaient à la ferme Whaelghinbran, tout en gérant activement la forêt spécifiquement pour le stockage et la séquestration du carbone. Community Forests International organise régulièrement des formations et des ateliers sur la foresterie écologique sur la propriété, et l'organisation a ensuite protégé plus de 1 300 acres de forêt acadienne mature dans la province.

Pour en savoir plus

Notre relation avec la nature et la faune

OBJECTIF 1

Maintenir les populations d'animaux sauvages indigènes

1. Appliquer les lois sur l'environnement, y compris la réglementation concernant les zones côtières, la pêche, les zones tampons et les espèces en péril.
2. Développer et mettre en oeuvre un plan de rétablissement de toutes les espèces en péril.
3. Développer et soutenir des systèmes de surveillance et des programmes d'éducation pour les espèces n péril ou qui peuvent être en péril.

OBJECTIF 2

Préserver les habitats naturels

1. Doubler l'étendue actuelle des zones marines protégées au Nouveau-Brunswick.
2. Adopter ou dépasser l'objectif fédéral de 17 % des terres protégées d'ici 2020, 25 % d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030 en désignant légalement de nouvelles zones protégées.
3. Rétablir les comités de gestion des zones naturelles protégées (ZNP).
4. Effectuer une analyse des zones protégées du Nouveau-Brunswick afin de déterminer les ajouts à faire et assurer l'intégrité écologique et biologique des écosystèmes.
5. Identifier, cartographier et protéger les étangs vernaux (zones humides saisonnières).

OBJECTIF 3

Préserver les voies d'eau et les corridors verts

1. Mettre à jour et déployer pleinement la stratégie provinciale en matière de biodiversité.
2. Établir des objectifs détaillés dans les plans de gestion des terres publiques et du système routier afin d'assurer les déplacements et la dispersion des espèces indigènes dans leurs habitats locaux, à l'échelle de la province (corridors fauniques).
3. Élargir les zones tampons riveraines et protéger et améliorer la connectivité des zones riveraines et des plaines inondables.
4. Désigner des tampons pour les cours d'eau éphémères, intermittents et d'ordre secondaire.
5. Renforcer l'application de la réglementation relative aux activités dans les zones riveraines.
6. Protéger activement les zones naturelles qui aident à protéger les Néo-Brunswickois de l'impact du changement climatique, comme les zones humides côtières et d'eau douce, les forêts en amont, les plages et les dunes.

Société d'aménagement de la rivière Madawaska

Dans le but de protéger, conserver et améliorer l'environnement et la biodiversité de la rivière Madawaska, la Société d'aménagement de la rivière Madawaska a lancé un projet de revégétalisation des berges où la végétation est faible ou absente. Depuis le mois de juin 2017, plus de 850 plantes indigènes de plus de 25 espèces différentes ont été plantées le long de la rivière dans la région d'Edmundston, de Saint-Joseph-de-Madawaska et du Lac Baker.

Parallèlement à ce projet, la SARM a organisé plusieurs présentations dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes à l'importance d'une végétation abondante et diversifiée le long des berges de la rivière. Plusieurs plantes ont été plantées dans les cours d'école avec l'aide des élèves afin de les sensibiliser à ce projet.

OBJECTIF 4

Prévenir la perte future de plaines inondables et de zones humides

1. Mettre en œuvre la stratégie provinciale de l'eau.
2. Interdire le développement futur et le remplissage des plaines inondables et des zones humides.
3. Adopter des règlements d'urbanisme plus stricts et une mise en application qui protège les cours d'eau et les plaines inondables associées.
4. Soutenir les organismes locaux de bassins versants afin qu'ils fournissent des plans concernant les plaines inondables et visant à atténuer les inondations, le tout dans l'objectif de protéger la voie navigable, les gens et l'économie.
5. Faire en sorte que le public comprenne mieux comment les plaines inondables et es zones riveraines saines ajoutent de la valeur à leur propriété, à leur communauté et à la province.
6. Fournir une aide financière aux propriétaires fonciers pour restaurer les habitats de plaines inondables dans le but de réduire les coûts liés aux conséquences des inondations.

Le programme Patrimoine Naturel

Par le biais de son programme Patrimoine Naturel, le gouvernement du Nouveau-Brunswick mène une initiative de collaboration avec des partenaires autochtones, des groupes de conservation, des intervenants et le public, afin de doubler la superficie des terres protégées au Nouveau-Brunswick et d'atteindre un objectif de 10 % de protection. Cela représente un doublement des terres actuellement protégées, mais c'est bien inférieur à l'engagement du gouvernement du Canada de conserver 25 % des terres du Canada et 25 % de ses océans d'ici 2025. C'est un bon début, mais c'est loin d'être suffisant. **Pour en savoir plus**

Le Plan vert 2021 se veut un document vivant produit par et pour les Néo-Brunswickois afin d'aider la province à se diriger vers un avenir viable. Les organismes et les particuliers sont encouragés à utiliser le Plan vert pour évaluer les politiques gouvernementales, les plateformes électorales ou les initiatives et les idées de politiques proposées par d'autres groupes. Les organismes et les particuliers sont invités à faire référence au Plan vert dans leurs publications, leurs présentations et leurs campagnes.

Pour que la vision élaborée dans Notre plan vert 2021 devienne réalité, une approche large sera nécessaire et tout le monde devra y contribuer. Ainsi dit, les organismes nouveau-brunswickois sont invités à partager sur quoi ils travaillent pour aider à atteindre les buts et objectifs énumérés ici.

Vous pouvez soumettre vos projets et actions et remplissant le formulaire suivant:

https://form.asana.com/?k=BwUaCTQpnln6oF2m1iRREQ&d=1198735596148199

NEW BRUNSWICK ENVIRONMENTAL NETWORK
RÉSEAU ENVIRONNEMENTAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

nben.ca